



Avis **Carburants alternatifs**

Bruxelles
27/09/2018

Conseil central de l'Économie

Le Conseil central de l'économie (CCE) a été créé par la loi du 20 septembre 1948 portant organisation de l'économie et est maintenant régi par le livre XIII « Concertation » du Code de Droit économique.

Les missions de la coupole CCE :

- construire un consensus social au travers des organisations représentatives du monde du travail et de l'entreprise sur le fonctionnement de l'économie et les problèmes socio-économiques ainsi que sur les objectifs et les grands principes avec l'objectif de guider la politique socio-économique dans une direction souhaitée par les partenaires sociaux ;
- attirer l'attention des gouvernements et des responsables politiques sur les problèmes qui émergent dans le champ socio-économique au travers du droit d'initiative du CCE et ceci en vue de les mettre à l'agenda du gouvernement ;
- faciliter l'interaction entre gouvernements et responsables politiques et la société sur les politiques socio-économiques mises en œuvre au travers des demandes d'avis sur des projets de loi.

Avenue de la Joyeuse Entrée 17-21, 1040 Bruxelles | +32 2 233 88 11 | info@ccecrb.fgov.be | www.ccecrb.fgov.be
 Personne de contact : Andy Assez | 02 233 88 42 | anas@ccecrb.fgov.be

Conseil fédéral du Développement durable

Le Conseil fédéral du Développement durable (CFDD) a été créé par la loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable.

Il a pour mission :

- d'émettre des avis sur les mesures relatives à la politique fédérale et européenne de développement durable prises ou envisagées par l'autorité fédérale, notamment en exécution des engagements internationaux de la Belgique ;
- d'être un forum de débat sur le développement durable ;
- de proposer des études scientifiques dans les domaines ayant trait au développement durable ;
- de susciter la participation active des organismes publics et privés ainsi que celle des citoyens à la réalisation de ces objectifs.

Boulevard du Jardin botanique 50/70, 1000 Bruxelles | +32 2 743 31 50 | mail@frdo-cfdd.be | www.cfdd.be
 Personne de contact : Alexis Dall'Asta | 02/743 31 56 | alexis.dallasta@cfdd.be

Commission consultative spéciale « Consommation »

Le 1er janvier 2018, la Commission consultative spéciale (CCS) « Consommation » a été instituée au sein de la coupole du Conseil central de l'économie (CCE) par l'arrêté royal du 13 décembre 2017. La CCS « Consommation » prend en charge les missions assurées jusqu'alors par le Conseil de la consommation et a donc pour mission essentielle de rendre des avis sur les problèmes liés à la consommation de produits et l'utilisation de services et sur les problèmes présentant de l'importance pour les consommateurs. La CCS « Consommation » est la structure consultative centrale pour les problèmes de consommation et de protection du consommateur.

La CCS « Consommation » est aussi un lieu de dialogue et de concertation, où les représentants des consommateurs et les représentants des professionnels sont amenés à échanger des informations, à confronter leurs positions et à trouver des compromis. Il constitue un instrument privilégié d'aide à la décision politique.

Avenue de la Joyeuse Entrée 17-21, 1040 Bruxelles | +32 2 233 88 11 | info@ccecrb.fgov.be | www.ccecrb.fgov.be
 Personne de contact : Andy Assez | 02 233 88 42 | anas@ccecrb.fgov.be

Portée de la demande

Saisine

- §1. Dans sa lettre du 31 juillet 2018, Madame Marie Christine Marghem, Ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable a saisi le Conseil central de l'Économie, le Conseil fédéral du Développement durable et la Commission consultative spéciale "Consommation" d'une demande d'avis relative au projet d'arrêté royal relatif à la dénomination et aux caractéristiques des carburants alternatifs.

Base légale

- §2. Les organes consultatifs sont consultés sur le projet d'arrêté royal sous revue conformément à l'article 19, § 1er, alinéa 1er, de la loi du 21 décembre 1998 relative aux normes de produits ayant pour but la promotion de modes de production et de consommation durables et la protection de l'environnement, de la santé et des travailleurs (ci-après dénommée « Loi normes de produits »).

Auditions

- §3. Afin de donner suite à cette demande, les membres compétents des trois organes consultatifs se sont réunis le 4 septembre 2018 en présence de Mme Dalila Louhibi (SPF Économie) qui a présenté la demande d'avis.

Travaux en sous-commission et séance plénière

- §4. Les membres des trois organes consultatifs ont souhaité préparer l'avis en commun. Ce texte a été soumis à l'assemblée plénière du CCE du 14 septembre 2018 par voie électronique, à l'assemblée générale du CFDD du 27 septembre 2018 par voie électronique et à l'assemblée plénière de la CCS « Consommation » du 14 septembre 2018 par voie électronique, qui ont, sur cette base, émis l'avis suivant.

Avis

- §5. Les organes consultatifs prennent acte du projet d'arrêté royal sous revue et n'ont pas de remarque à formuler sur ce texte pris dans le cadre des compétences économiques du niveau fédéral.
- §6. Les organes consultatifs tiennent toutefois à souligner l'importance du cadre d'action national pour le développement du marché relatif aux carburants alternatifs dans le secteur des transports et le déploiement des infrastructures correspondantes, visé à l'article 3, § 1er, de la directive 2014/94/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 sur le déploiement d'une infrastructure pour carburants alternatifs, et insistent pour que les différentes autorités compétentes en la matière mettent tout en œuvre pour que celui-ci soit réalisé dans les délais impartis. Ils souhaitent de plus être tenus informés de l'évolution de ce cadre d'action national.

Annexe. Personnes ayant collaborés à la préparation de cet avis

Prof. Luc LAVRYSEN (co-président du groupe de travail « Normes de produits » du CFDD)

Prof. Delphine MISONNE (co-présidente du groupe de travail « Normes de produits » du CFDD)

Membres et experts

Jacques HOTS (BBB)

Hendrik LEMAHIEU (Belgian Bioethanol Association)

Billy-Ray MURAILLE (AB-REOC)

Jean-Pierre VAN DIJK (FPB)

Représentante de l'Administration

Dalila LOUHIBI (SPF Economie)

Secrétariats

CCE

Kris DEGROOTE, secrétaire adjoint du Conseil

Andy ASSEZ

CFDD

Marc DEPOORTERE, directeur du Conseil

Nathalie BOUCQUEY

Alexis DALL'ASTA